

CONSEIL SYNDICAL

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Syndical du 30 Juin 2020

Délégués en exercice : 51

Présents : 22

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE (Président de séance), M^{me} Pascale de SOUANCÉ (suppléante de M. Luc LAMIRAULT)

Conseil régional :

M^{me} Estelle COCHARD, M^{me} Christine GOIMBAULT

EPCI :

M. John BILLARD, M. Loïc BARBIER, M. Michel ETIENNE AUGUSTIN, M^{me} Catherine CROIBIER, M. Frédéric GIROUX, M. Guy LAVIE, M^{me} Emmanuelle BONHOMME, M. Jérôme DEPONDT, M. Michel GIRARD, M. Denis GOUSSU, M. Daniel BOSSION, M. Eric AGUILLÉ (Suppléant de M. Guy CHAMPION), M. Jacques WEIBEL, M. Olivier LECOMTE, M. Vincent LHOPITEAU (Suppléant de M. Didier RENVOISÉ), M. Jean Louis BAUDRON, M. Christian BICHON, M^{me} Mireille ELOY

Pouvoirs : 1

Pouvoir de M. Joël BILLARD donné à M. Jacques LEMARE

Absents excusés : 33

Conseil départemental :

M. Albéric de MONTGOLFIER, M. Luc LAMIRAULT, M. Gérard SOURISSEAU, M. Rémi MARTIAL, M^{me} Delphine BRETON, M^{me} Sylvie HONNEUR, M. Stéphane LEMOINE, M^{me} Laure de LA RAUDIERE, M. Francis PECQUENARD

Conseil régional :

M. Dominique ROULLET, M. Harold HUWART, M. Xavier NICOLAS, M^{me} Sylvie ROUXEL

EPCI :

M. Bruno TARANNE, M. Philippe SCHMIT, M. Pierre LEPORTIER, M. Patrick RIEHL, M^{me} Evelyne DELAPLACE, M. Jean-Luc SCHREIBER, M. Christian MAISONS, M. Guy CHAMPION, M. Jean-Paul MALLETT, M^{me} Françoise RAMOND, M^{me} Jocelyne PETIT, M. Marc MOLET, M. Bruno PERRY, M. Didier RENVOISÉ, M. Jean-Paul DUPONT, M. Xavier CHABANNE, M. Hugues ROBERT, M. Jean-François ROBERT, M. Victor PROVOT, M. Patrick COUTANT

Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 17 Décembre 2019

Les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical du 17 Décembre 2019.

Rapport n° 2 : Décisions prises par le Bureau et par le Président

Le Conseil syndical prend acte des décisions prises par le Bureau et par le Président.

Rapport n° 3 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion 2019 du Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique,
- de déclarer que le Compte de Gestion du Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique dressé, pour l'exercice 2019, par Mme le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Rapport n° 4 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2019

Monsieur le Président LEMARE constate que le quorum n'est pas réuni pour que le conseil syndical, en son absence, puisse valablement délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2019.

Le compte administratif de l'exercice 2019 n'est donc pas soumis au vote.

Rapport n° 5 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Le compte administratif de l'exercice 2019 n'ayant pas encore été approuvé, il n'est pas possible de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019.

Rapport n° 6 : Approbation du rapport d'activité 2019

Le conseil syndical décide :

- de prendre acte du rapport d'activités 2019 du Syndicat.

Rapport n° 7 : Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de financement de convergence des infrastructures numériques avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir

Le Conseil syndical, par 31,4 voix POUR, et 1 ABSTENTION décide :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de financement avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir relative à la convergence des infrastructures numériques,
- d'autoriser le Président à le signer avec le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Rapport n° 8 : Approbation / confirmation de l'annexe annuelle 2019 à la convention d'apport de ressources avec le conseil département d'Eure-et-Loir

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à approuver ces nouveaux montants de l'annexe annuelle 2019 à la convention de ressources entre le Conseil départemental et le Syndicat mixte.

Rapport n° 9 : Approbation de la convention portant sur les mesures de sécurité et d'information à respecter pour les travaux réalisés à proximité de réseaux électriques aériens

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention annexée portant sur les mesures de sécurité et d'information à respecter pour les travaux réalisés à proximité de réseaux électriques aériens,
- d'autoriser le Président à la signer avec Enedis Centre Val de Loire, ainsi qu'éventuellement avec la SICAE-ELY, Synelva, Enedis Normandie et la SICAP.

Rapport n° 10 : Approbation de la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens avec le Syndicat d'Energie des Yvelines et Enedis

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer avec avec le Syndicat d'Energie des Yvelines et Enedis

Rapport n° 11 : Approbation d'une convention d'installation d'infrastructures de communications électroniques rue de l'Eglise sur la commune du Favril avec la société Synelva

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Eure-et-Loir Numérique et Synelva sur la commune du Favril, projet de la rue de l'Eglise pour un coût de 14 113,86 € HT
- d'autoriser le Président à signer cette convention avec Synelva

Rapport n° 12 : Approbation d'une convention d'installation d'infrastructures de communications électroniques entre Villeau et Villeneuve Saint Nicolas avec la Communauté de communes Cœur de Beauce

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre les communes de Villeau et Villeneuve-Saint-Nicolas, pour un montant total de 240 577,20 € HT
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec la Communauté de communes Cœur de Beauce

Rapport n° 13 : Approbation de l'acquisition de fourreaux existants auprès de Chartres Métropole Innovations Numériques

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition auprès de Chartres Métropole Innovations Numériques d'un fourreau :
 - sur la commune d'Ecrosnes entre le lieu-dit Chagny et le lieu-dit Giroudet,
 - entre la commune de St Lubin-de-la-Haye (D933/RDSL) et la commune de Goussainville (Champagne),pour un linéaire total de 11 431 m et un montant total de 194 327 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de cession avec Chartres Métropole Innovations Numériques et tout document y afférent.

Rapport n° 14 : Commission consultative des services publics locaux : Etat des travaux de la commission en 2019

Le conseil syndical décide :

- de prendre acte des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux en 2019.

Rapport n° 15 : Organisation spécifique de travail en période de risque épidémique

Le conseil syndical décide :

- de prendre acte de la décision du Président d'autoriser les agents du Syndicat à effectuer une partie de leur temps travail depuis leur domicile, selon une répartition entre présentiel et télétravail définie de façon individuelle et en fonction des nécessités de service.